

GROUPE DE TRAVAIL du 8 juillet 2009 sur les conditions de VIE AU travail

le déploiement du Document unique d'évaluation des risques professionnels (duerp) dans les services deconcentrés : un pilotage renforcé

1. L'état d'avancement du DUERP

Les chefs de services déconcentrés ont poursuivi la mise en œuvre du DUERP selon les principes d'organisation décrits dans les notes circulaires des 14 mars 2008 et 7 avril 2009.

Le bilan statistique sur le déploiement du DUERP, arrêté au 30 avril 2009, (cf. résultats en annexe), fait apparaître une mobilisation inégale.

De manière générale, la démarche ne progresse pas assez rapidement. Les travaux de recensement réalisés au sein des unités de travail, tout comme les opérations d'évaluation et de hiérarchisation des risques professionnels, doivent avancer à un rythme plus soutenu.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés doit donc se poursuivre et s'amplifier. Un nouveau point d'étape sera réalisé le 15 juillet 2009.

2. le rappel de la démarche

Il est proposé de rappeler à l'ensemble des responsables territoriaux, par note-circulaire dont le projet est joint, un certain nombre de préconisations sur les points suivants.

2.1 Le groupe de travail

Du stade de l'évaluation des risques à celui de l'élaboration d'une stratégie de prévention, cette démarche repose sur une approche pluridisciplinaire associant de nombreux acteurs internes et externes au service.

C'est pourquoi les chefs de service ont été invités à constituer, dès le lancement de la démarche, un groupe de travail départemental.

Selon les informations transmises par les services, les groupes de travail n'ont pas été réunis dans tous les départements. Pour ne pas ralentir le déploiement du DUERP, les chefs de service seront incités à convoquer très rapidement cette instance (au plus tard pour le 15 octobre 2009).

2.2 La formation

Les formations des chefs de service et des représentants des personnels participant au groupe de travail départemental et ceux siégeant en comité technique paritaire local (CTPL) devront avoir été assurées sur une journée, d'ici la fin du premier semestre 2009, par les binômes de formateurs.

Il convient de ne pas réduire cette séquence à une demi-journée, au risque d'en altérer le contenu.

2.3 Privilégier une approche participative

Les chefs de service seront invités à associer étroitement leurs agents au recensement des risques et au choix des actions de prévention à mettre en place. Le DUERP constitue un levier d'action permettant d'enrichir le dialogue avec les agents et les syndicats.

Il n'en demeure pas moins que les responsables territoriaux sont seuls juges des mesures à prendre pour la maîtrise des risques au regard de leur responsabilité juridique.

2.4 Le comité de référents DGFIP

Les référents DGFIP, placés auprès des DDG pour assurer une fonction d'animation interrégionale sur le DUERP, sont chargés de mutualiser les bonnes pratiques et d'assurer un soutien technique et organisationnel aux services. Ce comité de référents s'est réuni le 25 juin dernier, sous la responsabilité du Bureau RH-1A.

Les réponses apportées seront mutualisées et diffusées à l'ensemble du réseau afin d'apporter une aide concrète.

3. Le suivi de l'avancement du DUERP

Au-delà de la démarche engagée dans les directions et qui devra se concrétiser par les actions contenues dans le programme de prévention, les informations statistiques de nature purement quantitative actuellement demandées aux services, seront complétées d'une approche qualitative.

La réflexion pourrait être conduite par un sous-groupe technique.

4. Une campagne de sensibilisation

Cette démarche innovante nécessite une appropriation des enjeux du DUERP concernant la prévention de la santé et la sécurité au travail.

Une campagne de sensibilisation (cf. fiche n°3) sera réalisée, auprès de l'ensemble des agents. Dans cette attente, les chefs de service seront invités à informer les personnels placés sous leur responsabilité selon des modalités laissées à leur appréciation.